

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 7 juin 2022 à 20 h 4.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2022-06-187

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 4.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (187) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (188) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (189) | 3. Approbation des procès-verbaux du 3, 10 et 30 mai 2022; |
| (190-191) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| | 5.1. Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe; |
| (192-193) | 5.2. Fonds réservé – élection; |
| (194) | 5.3. Congrès FQM; |
| (195-199) | 5.4. Personnel – embauches; |
| (200) | 5.5. Adoption du projet de règlement relatif au quai; |
| (201) | 5.6. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification relative aux compteurs d'eau et bacs roulants et ajout de la tarification pour le quai; |
| (202) | 5.7. Image corporative; |
| | 5.8. Journée de l'environnement – dépôt de rapport; |
| | 6. Sécurité publique : |
| (203) | 6.1. Caserne incendie – travaux hors-contrat; |
| | 7. Travaux publics : |
| (204) | 7.1. Camion 6 roues châssis-cabine avec benne basculante – dépôt de soumissions; |
| (205) | 7.2. Travaux de réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste; |
| (206) | 7.3. Clôture – passage piétonnier; |
| | 8. Hygiène du milieu; |
| | 9. Loisirs et culture; |
| | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (207) | 10.1. Adoption du projet de règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des permis de construction – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial; |
| (208) | 10.2. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement 1081-2015 concernant les usages conditionnels – Multifamilial; |
| (209) | 10.3. Demande CPTAQ – lot 4 398 555; |
| (210) | 10.4. Demande de permis de démolition – 9, rue Claude; |
| (211-217) | 10.5. Demandes de permis – PIIA; |
| (218) | 10.6. Infractions; |
| (219) | 10.7. Dépôt et avis de motion du projet de règlement modifiant le règlement 1003-2001 relatif au comité consultatif d'urbanisme – Conseil local du patrimoine; |
| (220-223) | 11. Courrier; |

- (224) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (225) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-189

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3, 10 ET 30 MAI 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 3, 10 et 30 mai 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-190

ENTENTE – FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en place un parc à chiens afin de répondre à un besoin grandissant de la population;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Frère-André afin d'utiliser une partie de leur terrain pour la réalisation de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier les modalités d'une entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Frère-André de Lanoraie, pour la location d'une partie du lot 5 252 098, comprenant :

- L'utilisation de la partie de terrain comme parc à chiens en contrepartie d'une prise en charge des frais de coupe de gazon du cimetière;
- Les frais professionnels liés à l'arpentage, à la préparation et à la signature du contrat à la charge de la Municipalité;
- La possibilité d'installer une clôture, des plantations et du mobilier urbain par la Municipalité;
- La clause de renouvellement et désistement pour les parties.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout contrat à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-06-191 PROLONGEMENT RUE JOSÉ – AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté que le promoteur Les Vallons inc. prolonge les services d'aqueduc et d'égout sur le lot 6 419 189 (rues José et William);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé que le lot 6 419 190 lui soit cédé, à titre de frais de fins de parcs et de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Les Vallons inc. est également disposé à céder à la Municipalité une partie du lot 5 475 114 d'une superficie d'environ 3408 m² adjacente au lot 6 115 320, conditionnellement à ce que cette superficie soit créditée lors des opérations cadastrales subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquiescer lesdits prolongements de rues incluant leurs infrastructures (égout sanitaire et aqueduc) et les parcelles destinées à être aménagées comme parcs et terrains de jeux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'acquisition des lots 6 419 189, 6 419 190 et une partie du lot 5 475 114.

Il est entendu que le promoteur Les Vallons inc. remettra à la Municipalité, lors de la signature dudit contrat, une lettre de garantie ou un montant équivalent à 5 % des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, comme dépôt de garantie, remboursable en janvier 2023, ainsi qu'un dépôt égal au coût estimé des travaux d'empierrement et d'asphaltage qui seront effectués par la Municipalité. Le tout tel qu'indiqué au plan annexé aux présentes.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe.

2022-06-192

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les*

municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-193

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-06-192, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 7 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2022.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-194

CONGRÈS FQM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le maire monsieur André Villeneuve et les conseillères mesdames Lyne Clermont et Lucie Ouellet soient autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-06-195

PERSONNEL – EMBAUCHE – SAUVETEURS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler les postes de sauveteurs;

CONSIDÉRANT QUE madame Carol-Ann Tellier, coordonnatrice du service des loisirs, madame Amélie Beauparlant, directrice du service des finances et monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche des personnes suivantes à titre de sauveteur à la piscine municipale pour la saison 2022 :

- Alicia Arcand
- Dana Arcand
- Ménéthieu Belval
- Lucas Bouthillier
- Ludovick Breault
- Émilie Lapierre
- Jacob Lévesque
- Émilie Marleau
- Christian Nahimana

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2022-06-196

PERSONNEL – EMBAUCHE – SURVEILLANTES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler les postes de surveillant(e);

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, et monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de mesdames Emmanuelle Moreau et Suzanne Bourque à titre de surveillante, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-197 PERSONNEL – EMBAUCHE – GUIDE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler le poste de guide à L'Escale-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Castonguay, conseillère, et madame Josiane Laporte, agente de communication, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Ève Guilbault à titre de guide à L'Escale-du-Roy.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-198

PERSONNEL – EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE les services de madame Sylvie Jean sont retenus depuis le 26 juillet 2021, de façon discontinue, à titre de préposée à l'entretien ménager.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal confirme l'embauche de madame Sylvie Jean à titre de préposée à l'entretien ménager, régulière à temps partiel, et ce, selon les conditions et modalités prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-199

PERSONNEL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à publier des offres d'emploi pour les besoins suivants : parcs et espaces verts et brigadier(ère) scolaire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-200

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU QUAI MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 120-2022 ayant pour titre « Règlement relatif au quai municipal », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-06-201 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
107-2020 – TARIFICATION RELATIVE AUX COMPTEURS D’EAU ET BACS
ROULANTS ET AJOUT DE LA TARIFICATION POUR LE QUAI MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 107-2-2022 ayant pour titre
« Règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification relative aux compteurs d’eau et
bacs roulants et ajout de la tarification pour le quai municipal », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-06-202

IMAGE CORPORATIVE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D’autoriser un budget de 10 000 \$ pour entamer des démarches auprès de consultants pour
actualiser l’identité visuelle de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

JOURNÉE DE L’ENVIRONNEMENT – DÉPÔT DU RAPPORT

*En vertu du règlement numéro 96-2017, le maire dépose et fait une lecture sommaire du
rapport Journée de l’environnement réalisé par l’agente de communication.*

2022-06-203

CASERNE INCENDIE – TRAVAUX HORS-CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l’offre de service de la compagnie GC alarme, au montant de 3 874,19 \$ (taxes en
sus), pour la modification des dispositifs du système d’alarme à la caserne incendie dans le
cadre des travaux d’agrandissement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-06-204

CAMION 6 ROUES CHÂSSIS-CABINE AVEC BENNE BASCULANTE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d’offres public pour
l’acquisition d’un camion 6 roues châssis-cabine avec benne basculante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaires	Montants incluant les taxes
Joliette Ford Lincoln	127 951,07 \$
Jacques Olivier Ford	117 268,75 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir la soumission la plus basse et conforme, soit celle de Jacques Olivier Ford au montant de 117 268,75 \$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues châssis-cabine avec benne basculante, et ce, tel que défini au devis.

De plus, qu'un montant de 9 082 \$ soit pris à même le fonds d'administration de l'année en cours, et qu'un montant de 98 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-205

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-HENRI ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a souscrit au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement Accélération (PAVL) dans le cadre de la réfection d'une portion des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'annonce confirmant l'octroi de l'aide financière a été reçue par la Municipalité le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la réalisation de ces travaux a été octroyé à 9306-1380 Québec inc. en date du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient être réalisés dans les 12 mois suivant la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide prévoit que la Municipalité doit, par résolution, reconfirmer au Ministre son intention de terminer les travaux et l'échéancier prévu pour terminer les travaux autorisés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer le Ministre des Transports que la Municipalité entend compléter les travaux d'ici le 31 octobre 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-206

CLÔTURE – PASSAGE PIÉTONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu aménager un passage piétonnier sur le lot 6 389 153;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et des propriétaires des lots adjacents de clôturer cet espace.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à prendre entente avec les propriétaires des lots 6 389 152 et 6 389 154 concernant les modalités et le partage des frais pour l'installation de clôtures mitoyennes.

Que les sommes encourues pour l'installation de ces clôtures soient prises à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-06-207 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS
272-90 ET 108-92 SUR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX IMMEUBLES DE TYPE
MULTIFAMILIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 1077-4-2022 ayant pour titre
« Règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 sur les conditions d'obtention des
permis de construction – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial », tel
que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-06-208 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1081-2015
CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS – MULTIFAMILIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1081-6-2022 modifiant le règlement 1081-2015
concernant les usages conditionnels – multifamilial, soit adopté sans modification, tel que
déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-209 DEMANDE CPTAQ – LOT 4 398 555 GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de Ferme MVG inc. à la Commission de protection du territoire
agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre quatre forages environnementaux pour la
réalisation de caractérisations environnementales de deux puits inactifs d'hydrocarbure sur le
lot 4 398 555;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec
que la requête de Ferme MVG inc. ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-210 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 9, RUE CLAUDE

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le
bâtiment principal au 9, rue Claude;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9, rue Claude.

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment actuel situé au 9, rue Claude.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-211

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 383, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation de deux enseignes sur le bâtiment principal du 383, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation de deux enseignes au 383, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-212

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 402, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour la coupe de deux arbres au 402, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'état général des arbres;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour la coupe de deux genévriers au 402, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce qu'un nouvel arbre, d'une hauteur minimale de 1.8 m et dont le tronc possède un diamètre d'au moins 5 cm, soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-213

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à construire un garage isolé en cour arrière de 6.10 m par 7.32 m;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-214

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 436-438, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 436-438, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à créer un espace de rangement de 1.57 m par 2.49 m sous la galerie arrière;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 436-438, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-215 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 77, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour la coupe d'un arbre au 77, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'état général de l'arbre;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour la coupe d'un arbre au 77, rue Louis-Joseph-Doucet, conditionnellement à ce qu'un nouvel arbre, d'une hauteur minimale de 1.8 m et dont le tronc possède un diamètre d'au moins 5 cm, soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-216

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 478, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 478, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement de deux fenêtres au niveau du rez-de-chaussée sur les murs latéraux;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 478, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur soit ragréé selon les règles de l'art (même couleur et du même type que sur les murs actuels).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-217 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 443, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation pour la coupe de deux frênes au 443, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'état général des arbres;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour la coupe de deux frênes au 443, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce qu'un nouvel arbre, d'une hauteur minimale de 1.8 m et dont le tronc possède un diamètre d'au moins 5 cm, soit planté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-218

INFRACTIONS

CONSIDÉRANT le dossier d'infractions portant le numéro 2021-0089;

CONSIDÉRANT les interventions réalisées par le service d'urbanisme aux fins de régulariser ledit dossier;

CONSIDÉRANT les avis signifiés au propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mandater notre procureur, Me Alain Généreux, pour entreprendre toutes procédures nécessaires à l'obtention d'une ordonnance auprès de la Cour municipale et/ou supérieure afin de régler le dossier mentionné au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-219

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1003-2001 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 1003-2001 relatif au comité consultatif d'urbanisme, afin que ce dernier agisse à titre de conseil local du patrimoine.

Le conseiller Martin Lavallée dépose le projet de règlement numéro 1003-1-2022 intitulé Règlement modifiant le règlement 1003-2001 relatif au comité consultatif d'urbanisme – Conseil local du patrimoine, qui sera adopté à une séance subséquente.

2022-06-220 **COURONS ENSEMBLE POUR LA VIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la 5^e édition de Courons Ensemble pour La Vie se tiendra le 27 août prochain à Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement vise à financer la prévention du suicide dans la région.

CONSIDÉRANT QUE Mme Alexandra Gélinas, l'instigatrice de cet évènement, a approché la Municipalité afin d'obtenir du soutien financier et matériel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Que la Municipalité s'engage à prêter du matériel pour l'évènement et relayer certaines publicités.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-221 **ESPACE MUNI**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'organisme Espace Muni et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 au montant de 186,26 \$ (taxes incluses).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-222 **MISSION DE LA PAIX SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser les représentants de Mission de la paix sur le fleuve Saint-Laurent, à camper au parc Jean-Bourdon le 29 juin prochain et d'avoir accès aux toilettes et à la piscine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-223 **FESTIVAL LES FESTIFRAÎCHES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser une commandite de 500 \$ à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec afin de soutenir la tenue et l'organisation du festival « Les Festifraîches » du 12 au 14 août à Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-224 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 992 621,81 \$ (521473 à 521611, PA 1119 à PA 1135, 10961 à 11034) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 36 À 21 H 52

2022-06-225

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 52.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire